

GE_GERICHTE 4C.59/2007 vom 25. April 2007

GE Cour de justice, 2007-04-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4C.59_2007

FR: GE_GERICHTE 4C.59/2007 du 25 avril 2007

IT: GE_GERICHTE 4C.59/2007 del 25 aprile 2007

Regeste

Résumé: IMPOSSIBILITÉ POUR LE LOCATAIRE DE COMPENSER LE MONTANT DU LOYER AVEC CELUI DES SÛRETÉS Tant que dure le bail, le locataire ne peut pas compenser le montant qu'il a déposé en garantie avec les sommes qu'il doit au bailleur, notamment lorsqu'il est mis en demeure pour le paiement du loyer. En effet, imputer le loyer impayé sur les sûretés reviendrait à diminuer ces dernières; or, le bailleur n'a pas à accepter une réduction unilatérale des sûretés convenues dans le contrat de bail.

Volltext

Résumé: IMPOSSIBILITÉ POUR LE LOCATAIRE DE COMPENSER LE MONTANT DU LOYER AVEC CELUI DES SÛRETÉS Tant que dure le bail, le locataire ne peut pas compenser le montant qu'il a déposé en garantie avec les sommes qu'il doit au bailleur, notamment lorsqu'il est mis en demeure pour le paiement du loyer. En effet, imputer le loyer impayé sur les sûretés reviendrait à diminuer ces dernières; or, le bailleur n'a pas à accepter une réduction unilatérale des sûretés convenues dans le contrat de bail.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL A LOYER; SURETES; COMPENSATION DE CREANCES

Normes: Normes: CO.257e

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.